

De : [Malenfant, Karl](#)
À : [Michel Dumas \(michel.dumas@ibm.com\)](mailto:michel.dumas@ibm.com)
Cc : [Hudon-Chabot, Élodie](#)
Objet : Résumé de nos discussions - SOUS TOUTES RÉSERVES
Date : 13 décembre 2022 20:17:00
Pièces jointes : [Outlook-v3dtqizi.png](#)

SOUS TOUTES RÉSERVES

Bonsoir Michel

Ci-dessous, un résumé de notre discussion

En ce qui concerne les coûts associés aux délais pour le golive de la livraison 2,

- 1) La SAAQ est disposée à payer la valeur de l'extension, sous réserve de l'évaluation du montant actuellement en cours par les équipes de l'Alliance et de la SAAQ;
- 2) La SAAQ est disposée à payer un montant du Hold back contractuellement prévue être remboursée à l'Alliance une fois la portée des travaux de la livraison 2 livrés et acceptés, et ce, au 31 décembre 2022, sous réserve des montants actuellement à être confirmés au point 1, les retenues de ce montant faisant partie de la valeur final du HoldBack - La valeur du montant étant estimé à ce jour pouvant être versé étant de l'ordre de 5M\$
- 3) L'Alliance cédera à la SAAQ en 2023 la balance du Hold back associé à la livraison de la livraison 2 et du HyperCare. (montant à confirmer)

Le tout à être confirmé dans une lettre dans les prochains jours une fois l'évaluation des travaux convenu.

Salutations

Karl Malenfant

Vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, N-2-11
Québec (Québec) G1K 8J6
Tél. : (418) 528-3070
Fax : (418) 644-4539



ENTENTE QUANT À L'EXTENSION DE LA LIVRAISON 2

ENTRE : **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**, personne morale légalement constituée par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (chapitre S-11.011), ayant son siège au 333, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8J6, représentée par Karl Malenfant, Vice-président à l'expérience numérique, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée la « **Société** »)

ET **SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS**, personne morale régie par la *Companies Act* de la Nouvelle-Écosse (RSNS 1989, c. 8), dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 1142691709, ayant son siège au 275, avenue Viger Est, 4^e étage, Montréal (Québec) H2X 3R7, agissant par Michel Dumas, Président, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée « **l'Alliance** »)

(la Société et l'Alliance ci-après appelés les « **Parties** »)

1. En ce qui concerne les coûts associés à l'extension pour la mise en production de la Livraison 2 en vertu du Contrat de Services professionnels et de vente d'équipements signé le 14 juin 2017 (« **Contrat de Services professionnels** »), les Parties acceptent de modifier la valeur des Cycles 19 et 20 de la Transaction convenue entre les Parties le 30 septembre 2020 ainsi que toutes les DAP subséquentes à la transaction de la façon suivante :
 - 1.1 Porter la valeur estimée du cycle 19 ayant lieu entre le 11 décembre 2022 et le 16 février 2023 à la valeur maximale de 11 601 026 \$ pour permettre d'effectuer les travaux associés à l'extension de mise en production et de terminer ceux de la portée de la livraison 2;
 - 1.2 Porter la valeur estimée du cycle 20 ayant lieu entre le 17 février 2023 au 19 mai 2023 à la valeur maximale de 5 512 697 \$ pour permettre les activités de support post-implantation.
2. La Société paiera la somme de 5 485 623 \$ à l'Alliance au plus tard le 29 décembre 2022, ce qui représente la libération inconditionnelle d'une portion de la retenue contractuelle à l'Alliance. Le paiement du solde restant de la retenue sera payable en fonction des conditions convenues au Contrat de Services professionnels. La Société accepte cette concession bien que les travaux de la livraison 2 ne soient pas terminés à ce jour.
3. L'Alliance investira 3,0 M\$ sous forme d'efforts dans l'Entente de lot signée le 15 novembre 2022 pour les activités d'entretien et évolution de la solution. Les efforts seront fournis entre le 1 janvier 2023 et le 31 mars 2024, selon l'échéancier à convenir entre les Parties.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé la présente Entente aux dates indiquées ci-dessous :

À Québec, le 28 décembre 2022

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Signature numérique de
MAK06
Date : 2022.12.29
11:53:36 -05'00'

Par: Karl Malenfant
Titre: Vice-président à l'expérience numérique

À Québec, le 28 décembre 2022

SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS

Par: Michel Dumas
Titre: Président